

Deux corps-morts au Ricantu pour favoriser la biodiversité

Hier matin, dans la zone maritime de l'aéroport, avait lieu une opération de remplacement de deux anciens corps-morts au profit de modèles éco-conçus. Objectif affiché : fournir de nouveaux gîtes aux poissons du golfe



Des employés du service des phares et balises de la direction interrégionale de la Méditerranée préparent le corps-mort.

Au large de la plage du Ricantu, dans l'axe de la piste d'atterrissage de l'aéroport Napoléon-Bonaparte, se trouve une zone maritime réglementée où pêche, navigation, plongée sous-marine et mouillage des navires sont interdits. Sécurité oblige. Deux grandes balises jaunes délimitent cette aire protégée et servent de clôture maritime. Pour les-ter ces deux bouées flottantes, deux corps-morts d'environ deux tonnes chacun sont posés au fond de l'eau, à trente mètres de profondeur. Une simple fonction pratique donc.

Mais l'office de l'environnement de la Corse (OEC) a décidé de leur confier une mission supplémentaire, une mission écologique. Alexandra Agostini-Nardini, assistance principale au sein du service espaces et milieux na-

turels de l'OEC, explique : *"Au lieu d'utiliser des corps-morts traditionnels, il nous est apparu judicieux de les éco-concevoir, c'est-à-dire de faire en sorte que leur forme ainsi que leur texture permettent d'offrir un lieu d'abri, de nourriture et de reproduction pour des espèces maritimes, notamment les poissons ou les crustacés."*

Aire vertueuse

Car dans la région ajacienne, le nombre de poissons diminue notamment sous l'effet d'un relief sous-marin qui concentre les zones de pêche et accentue la raréfaction des espèces. *"Et pourtant, nous ne sommes ni à Sète ou en Bretagne où la pêche est vraiment industrielle et non artisanale comme en Corse."*



Le service des phares et balises de la DIRM installe le nouveau corps-mort éco-conçu.

/PHOTOS JEAN-PIERRE BELZIT

Nous savons bien que ces nouveaux corps-morts ne sont pas la solution miracle mais ça va aider", soutient Alexandra Agostini-Nardini.

L'essentiel est ailleurs : créer un espace où le poisson (sar, loup, saint-pierre, chapon) serait en tranquillité. Or, cette zone protégée au large du Ricantu s'avérait idéale. Sa proximité avec l'aéroport la protège du braconnage, des bateaux ou des plongeurs. Ces deux nouveaux corps-morts seront sur-tout juste à côté de récifs arti-

ficiels placés l'été dernier pour gérer la ressource halieutique et constituer un milieu où animaux et végétaux évolueraient en symbiose. L'OEC espère ainsi la formation d'une sorte d'aire vertueuse pour le développement d'espèces maritimes. Évitant ainsi que les deux récifs ne deviennent que des oasis.

Suivi scientifique

Ces derniers attirent déjà de nombreux poissons, il

était donc intéressant pour l'office de favoriser leur développement en enrichissant l'aménagement déjà existant.

Un aménagement complexe dont s'est chargé, hier matin, le service des phares et balises de la direction interrégionale de la Méditerranée (DIRM). L'opération consistait à extraire les deux anciens corps-morts, puis à les remplacer par ceux "éco-conçus". Elle a été rendue possible grâce à la grue du navire, seule à même de

soulever le poids de ces grosses dalles de béton.

Des travaux qui pourraient être amenés à se répéter si les suivis scientifiques, deux par an, sont positifs. À l'avenir, l'Office de l'environnement de la Corse encouragera la transformation des ouvrages maritimes, tels que les quais par exemple, pour qu'en plus de remplir leur fonction, ils puissent également servir d'habitat aux espèces maritimes. Deux en un.

FRANÇOIS CESARI